

Motion du Centre Gilles Gaston Granger (UMR 7304)
Contre le projet actuel de Loi de Programmation Pluriannuelle de la Recherche (LPPR)
Elaborée en bureau scientifique le 20 février et votée le 02 mars 2020

Les membres du Centre Gilles Gaston Granger UMR 7304, solidaires des mouvements sociaux en cours pour la défense des services publics, tiennent en particulier à affirmer leur opposition au projet de loi de programmation pluriannuelle de la recherche. Ils dénoncent, dans les orientations contenues dans les rapports préparatoires des groupes de travail :

- la remise en cause du statut national des enseignants-chercheurs, la dérogation à la procédure nationale de qualification par le CNU et la fin de l'évaluation par les pairs ;
- l'accentuation de la concentration des moyens de la recherche aux dépens des crédits récurrents nécessaires au temps long de la recherche fondamentale, en raison notamment de l'évaluation des chercheurs et des laboratoires en fonction de critères souvent discutables, et du développement de la culture "projets" ;
- la fin de la clause d'accord des enseignants-chercheurs pour la modulation de leur service, la fin de la référence aux 192 heures équivalent travaux dirigés et de la rémunération des heures complémentaires ;
- la précarisation des personnels de l'enseignement supérieur et de la recherche via la création de nouveaux contrats précaires (CDI de projet), la suppression du statut de maître de conférences au profit de la mise en place d'un nombre extrêmement réduit de chaires d'excellence selon le principe de tenure-track ;
- l'instauration d'un double régime de rémunération qui ajoute, au système d'une grille de salaires commune et liée aux statuts, un système de rémunération négociée au cas par cas, libre et non plafonnée (sur le modèle des chaires environnées, stars, etc.) ;
- le financement de l'ESR par le projet de réforme des retraites, avec l'instauration, notamment, des primes à la performance accompagnées de « promesse » de revalorisation des salaires appuyée sur la très forte réduction des cotisations patronales ;

En réponse à ces attaques manifestes contre le service public de l'enseignement supérieur et de la recherche, ils proposent que soient institués :

- un service statutaire à 150h annuelles ;
- une année sabbatique de droit tous les 5 ans ;
- la limitation du temps perdu à répondre aux appels à projets en augmentant les dotations de base des laboratoires à niveau de couvrir 70% des frais de recherche (hors salaires permanents et infrastructures) ;
- le renforcement du soutien technique et administratif des équipes de recherche sous la forme de supports propres à ces équipes (et non mutualisés, ce qui alourdit encore la tâche pour les EC et chercheurs), avec le remplacement automatique d'un départ par un autre recrutement ;
- le remplacement de l'évaluation *a priori* de la recherche (caractérisée par l'évaluation des projets en amont) par une évaluation qualitative de ce qui est réalisé ;
- la liberté donnée aux laboratoires d'utiliser le reliquat de leurs dotations d'une année sur l'autre, par un assouplissement des règles comptables de l'administration publique pour tenir compte du temps de la recherche ;
- le maintien et le développement des appels blancs ;

- l'augmentation du nombre de recrutements permanents dans tous les corps de l'ESR (compensation de tous les départs à la retraite sans remettre les supports au pot commun, sur les disciplines et création de postes pour les disciplines sous pression) ;
- l'instauration d'un pourcentage maximum de cours, cursus par cursus, pouvant être assurés par des vacataires et la mensualisation du paiement des vacataires ;
- l'allongement de la durée de financement des thèses, par son alignement, dans chaque discipline, sur la durée moyenne constatée pour mener à bien une thèse ;
- la suppression, à échéance de 3 ans, de tout abonnement aux revues payantes, ce qui suppose, outre l'élargissement des logiques actuelles d'édition ouverte, une modification profonde des pratiques d'évaluation (basées sur la lecture des travaux et non le seul nom des revues et la quantité des articles) ;
- la réintégration des services sous-traités au sein de l'ESR (entretien, restauration, sécurité, accueil, services sociaux et de santé) ;
- l'amélioration de la condition des étudiants (augmentation des bourses, augmentation des logements CROUS, gratuité des transports, frais d'inscription maintenus au plus bas, etc.) jusqu'à suppression de la précarité qu'ils subissent.

Les éléments ci-dessus ont été votés à **l'unanimité** des 26 participants au scrutin (moins 1 personne, ne se prononçant pas (NSPP)), issus de toutes les catégories de métiers représentés au Centre.

Pour faire valoir leurs propositions, les membres du Centre Gilles Gaston Granger s'engagent à la série d'actions suivantes dans l'attente d'une réaction significative du gouvernement sur les points soulignés plus haut :

- **mener une grève de toute fonction administrative,**
(*POUR : 19 / CONTRE : 2 / NSPP : 5*)
- **demander à la présidence d'AMU de clarifier sa position sur le projet actuel de LPPR,**
(*POUR : 24 / CONTRE : 1 / NSPP : 1*)
- **ne plus participer à aucune procédure d'évaluation de l'enseignement ou de la recherche,**
(*POUR : 15 / CONTRE : 4 / NSPP : 7*)
- **paralyser le système des financements sur projet et les instances d'évaluation en submergeant ces instances par multiplication massive des réponses aux projets ANR,**
(*POUR : 14 / CONTRE : 6 / NSPP : 6*)
- **signer tous leurs articles en mentionnant pour tutelle unique : « Université Publique de France »,**
(*POUR : 12 / CONTRE : 8 / NSPP : 6*)
- **et pour ce qui concerne leur charge d'enseignants, ils s'engagent à retenir les notes.**
(*POUR : 12 / CONTRE : 10 / NSPP : 4*)